Il avait renoncé aux bons plats

Et sa vie en était toute attristée

Ragoûts, civets, fritures, escargots, foie gras, bref, tout ce qu'il aimait, il y avait renoncé. Il savait trop ce qui l'attendait s'il en mangeait : une pesanteur de l'estomac pour commencer, puis des tiraillements, des brûlures, des renvois acides qui le rendaient incapable de travailler sérieusement. Son fade régime de dyspeptique n'était pas fait pour lui remonter le moral et il promenait partout un visage morose. Aujourd'hui, il a retrouvé son entrain et sa joie de vivre. C'est que, de nouveau, il peut manger de tout, ce qu'il aime. Cela grâce au Digestif Rennie dont il suce deux savoureuses pastilles après chaque repas.

En suppléant à l'insuffisance des sécrétions gastriques, en neutralisant l'acidite, le Digestif Rennie supprime instantanément et radicalement la pesanteur, les crampes, brûlures, renvois acides. Il permet à chacun de manger de tout. Toutes pharmacies : 5 fr. 20 la boîte ; 15 fr. 60 le grand modèle (plus avantageux). 9437

LE PASSAGE DANS NOTRE RÉGION DU ROI DE NORVÈGE

Le roi de Norvège, Haakon VII, se rendant incognito en Angleterre est passé hier matin à **Saint-André-lès-Lille.**

Venant d'Oslo par le Bruxelles-Calais, le roi fit arrêt quelques instants en gare de Saint-André et de Baisieux, dans le train de luxe où il avait pris place avec ses officiers d'ordonnance, mais parmi les voyageurs habituels.

Un service de surveillance très discret avait établi dans le wagon même par un commissaire du service central des voyages.

Un commissaire spécial de la Préfecture de Lille prit place dans le train de Baisieux à Saint-André. Dans cette gare un service d'ordre a été prévu.

Le passage du Souverain à Calais-Maritime

Le roi de Haakon de Norvège, se rendant en Angleterre où il va retrouver sa femme la reine Maud, s'est embarqué hier à **Calais-Maritime.**

Le roi Haakon, de Norvège se rendant en Angleterre où il va retrouver sa femme la reine Maud, s'est embarqué hier à **Calais-Maritime.** Il était 11 h. 45, Bruxelles entre en Gare.

Sur le quai, à sa descente du train, le roi de Norvège était salué, au nom du Gouvernement français, par M. Morin, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, entouré de MM. Apeness, consul de Norvège à Calais ; Decroix, président, et Ch. Ravisse, membre de la Chambre de Commerce de Calais ; Miquileau, commissaire divisionnaire de police spéciale ; Thamin, commissaire spécial, sous-chef de service ; Beghin, inspecteur de la S.N.C.F. ; Pollain, chef principal des gares de Calais ; Vernaldo, directeur de la S.A.G.A. ; le capitaine de gendarmerie Caron ; Upland, etc.

Le Souverain portait un pardessus de satine bleue et était coiffé d'un chapeau melon. A son bras, il avait accroché sa canne et son parapluie.

Le roi remercia les personnalités présentes de leur accueil et de leurs souhaits, puis, accompagné de son aide de camp M. Nicollassen, il s'embarquait à bord du paquebot « Cote d'argent » où le commandant du bord l'accueillit avec courtoisie.

Sur le pont, le roi Haakon conversa avec les personnalités qui l'avaient accompagné et posa aimablement pour les photographes.

Il écouta les explications de MM. Decroix et Ravisse, soulignant que l'itinéraire Oslo-Calais-Douvres était le plus court pour gagner l'Angleterre.

M. Ravisse parla du paquebot norwégien « Stella Polaris », bien connu à Calais.

A midi, le roi prenait congé des officiels tandis que le paquebot se dehalait et filait aussitôt vers Douvres.

Rappelons que le roi Haakon était, par son mariage, beau-fils de feu le roi Edouard VII d'Angleterre et qu'il est l'oncle du roi George VI d'Angleterre.

VOTRE BONHEUR

Une formule entièrement nouvelle.

Un Magazine sympathique plein de conseils pratiques.

NOUVEAU PRIX : **1.25** TOUS LES MARDIS

LE REJET DU POURVOI DE L'INTENDANT FROGÉ

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le pourvoi de deux soldats assassins d'un capitaine est également rejeté

Paris, 16. — Le 28 septembre dernier, le tribunal militaire de Casablanca avait jugé deux soldats de la Legion étrangère poursuivis pour assassinat et vol. Ces deux soldats, Schmiths et Benhart, avaient décidé, le 4 juillet dernier, de déserter et, pour se procurer de l'argent, ils tuèrent le capitaine Prague, s'emparèrent de sa voiture, mais se firent arrêter non loin de Marrakech.

Condamnés à mort par le tribunal militaire de Casablanca, ils formèrent un pourvoi en cassation. Cet après-midi, la chambre criminelle de la cour suprême, présidée par M. Caous, sur avis du conseiller rapporteur Lagarde et de l'avocat général Siramy, a rejeté les deux pourvois soutenus par Me Bordeley et Celici.

BIENTOT LA NEIGE...

Voici de nouvelles facilités pour les fervents des sports d'hiver !

Des consignes de skis fonctionneront pendant la prochaine saison dans les gares de Paris-Est, Paris-Lyon, Paris-Quai d'Orsay et Austerlitz ainsi qu'en province dans les gares de Dijon, Lyon-Perrache, Lyon-Brotteaux, Marseille-St-Charles, Nice-Ville, Morez, Les Hôpiteux-Neufs-Jougne et Genève-Eaux-Vives pour la région du Sud-Est, Béziers, Bordeaux-St-Jean, Le Mont Dore et Toulouse-Matabiau pour la région du Sud-Ouest.

Ces consignes seront exclusivement réservées aux voyageurs porteurs d'une carte d'abonnement spéciale qui donnera droit à un nombre illimité de dépôts pendant la durée de sa validité ; chaque carte sera valable pour le dépôt d'une paire de skis et de 2 bâtons.

Les fervents du ski ne manqueront donc pas de bénéficier de cet avantage qui leur sera accordé pour un prix très modique.

Les cartes d'abonnement de saison (valables du 23 octobre 1938 au 4 juin 1939) seront délivrées au prix de 20 francs pour Paris et de 15 francs en province.

Les cartes de 3 mois, dont l'origine de validité sera fixée par le demandeur, seront vendues 15 francs pour Paris, et 10 francs en province.

A Paris, les cartes seront valables dans l'une quelconque des gares que nous avons indiquées.

En province, elles ne seront utilisables que pour la gare de délivrance. 9934

LE CONGRÈS DE LA C. G. T., A NANTES

Nantes, 16. — La séance du Congrès de la C. G. T., s'ouvre à 9 h. 20, sous la présidence de M. Semard (Cheminots).

La parole lui étant donnée, M. JOUHAUX insiste tout d'abord sur la nécessité du renforcement de l'unité ouvrière. « Nous ne sommes pas responsables de la lutte des classes, dit-il, nous la subissons. Les réactionnaires voulaient nous exclure de la nation, nous ne l'acceptons pas. On ne refera pas ce pays sans la classe ouvrière réorganisée. Nous avons pris notre place dans la nation. Notre desir est de la diriger vers des fins sociales qui ne seront pas seulement l'émancipation de la classe ouvrière mais celle de la nation tout entière. »

M. Jouhaux estime qu'il faut donner au travail sa place qui lui revient dans la collectivité nationale et que c'est parce que la C. G. T. n'a pas reussi cela que les conquêtes réalisées sont menacées.

Répondant aux critiques adressees par M. Mathe au bureau, l'orateur affirme qu'il n'y a pas eu une partie de la C.G.T. belliciste et l'autre pacifiste. Il y a eu des camarades qui se sont retrouves pour une position positive en faveur de la paix dans l'honneur et la dignité.

Les accords de Munich

M. Jouhaux rappelle qu'une grande voix s'est fait entendre, celle du président Roosevelt, ce qui a été le résultat de l'intervention de la C. G. T. auprès de lui. Par ailleurs, la C.G.T. n'a aucune responsabilité dans les accords de Munich, qui ont été signes sans son consentement. L'orateur se félicite qu'une motion d'action en faveur de la paix durable et veritable aient pu être établie. Puis il constate que les accords de Munich qui devaient n'être qu'un commencement, n'ont eu aucun développement.

« Après avoir permis que les traitres à la démocratie soient récompensés, ils ont permis la descente au tombeau d'une nation à la democratie. »

M. Jouhaux ajoute que le déroulement de la situation était inclus dans le rapport Runciman et il donne lecture d'un extrait de ce rapport qui marque, dit-il, les incursions dans le domaine de la politique intérieure de la Tchécoslovaquie. Puis, il souligne qu'en Roumanie, en Yougoslavie, en Bulgarie, en Grece, les libertés syndicales sont restreintes. « Notre bataille, ajoute M. Jouhaux, se fera dans des conditions beaucoup plus difficiles demain qu'elle ne se serait faite hier. Preparons notre défense en tenant compte des circonstances présentes sur le terrain de la solidarité et sur le terrain de la paix ». Et il donne l'exemple de l'unite faite en Espagne devant le danger, il montre qu'il faut réaliser cette unité. « La C. G. T. doit agir sur le gouvernement pour qu'il entre dans la voie de l'organisation de la paix. Mais, ce gouvernement n'a même pas eu le courage de faire respecter les accords de Munich. Il s'est porte garant d'une frontière dont il a laissé la determination à ses propres adversaires. Cette constatation de carence doit être pour la classe ouvriere la raison de s'unir plus intimement que jamais, elle ne doit pas accepter que seules les industries de guerre fonctionnent, que le spectre de la guerre se dresse avec netteté. »

M. Jouhaux n'est pas hostile à des conversation avec M. Hitler, mais seulement pour la preparation d'une conference internationale de la paix, car il n'a pas confiance en la sincerite d'un accord passé directement avec lui.

Les nouveaux décrets

Il s'attaque ensuite aux decrets-lois recents. « Qu'est-ce que cette politique de redressement, dit-il, basée sur l'augmentation des heures de travail, quand les industries ne peuvent donner 40 h. a ceux qui demandent à travailler ? Nous etions prêts à faire notre part de sacrifices mais pas de sacrifices contraires à l'interêt général du pays et dont nous faisons seuls les frais. Nous rejettons la morale qui a présidé à ces principes de redressement. M. Jouhaux critique alors la politique financière des décrets ; il s'élève contre « certains chiffres truqués qui dès aujourd'hui le handicapent le redressement que l'on cherche. On a cherche la confiance du capitalisme banquier et industriel, la C. G. T. s'est exclue de cette confiance. »

M. Jouhaux déclare que la C. G. T. ne peut accepter les decrets-lois tels qu'ils sont redigés. Ce que leurs auteurs veulent, c'est un redressement de leur autorité ; c'est pour cela qu'ils demandent un gouvernement fort, mais un gouvernement ne peut être fort que s'il s'appuie sur ceux qui travaillent.

« Nous avons cru, ajoute-t-il, que M. Paul Reynaud nous apporterait quelque chose de nouveau, il ne l'a pas voulu. Tant pis pour lui. Il a laissé passer l'heure, il a jeté la déception dans les milieux qui étaient prêts à collaborer loyalement avec lui, pour notre part nous ne nous inclinerons pas. »

L'orateur constate qu'on a mis les cheminots dans des conditions d'exception ; il ne peut pas accepter que l'on dénie aux ouvriers étrangers le droit d'élire leurs delegués. « Nos constructeurs à la petite semaine, dit-il, se rendent-ils compte des inconvénients de leurs décrets, de leurs repercussions internationales. Ils ont voulu faire croire qu'ils avaient maté la classe ouvrière, ils ne l'ont pas encore matée. Ils n'ont même pas donne les compensations elementaires pour les chomeurs et les vieux travailleurs. Ils laissent ce soin à une loi quand ils savent que la loi echouera devant le Sénat reactionnaire. C'est contre tout cela que s'élève le mouvement syndical. »

L'indépendance syndicale

M. Jouhaux proclame enfin son attachement à l'indispensable inoépendance syndicale. S'adressant aux communistes, il déclare : « Vous avez su faire politiquement des sacrifices pour la défense contre le fascisme montant ; aujourd'hui, nous vous demandons de songer à faire pour la C. G. T. des sacrifices indispensables afin de souder définitivement notre unité. C'est dans ces conditions que nous allons engager la bataille.

» Nous devons songer à l'action suivant un plan détermine par nous, conduit par nous ; les lois actuelles ont été votées par le Parlement, aussi nous demanderons aux parlementaires s'ils vont laisser violer les engagements pris à l'égard de la nation ouvrière. Nous devrons également nous adresser à l'opinion pour lui montrer le vide de la nouvelle politique. Pendant ce temps, nous préparerons le recours à notre arme suprême, si elle devient indispensable, si on ne s'entendait pas. Nous recourrons alors aux moyens qui nous sont propres, mais il faudrait que ces moyens s'avèrent comme une puissance ordonnée d'une classe ouvrière unie, prête à défendre ses droits, et que l'acte de la C. G. T. soit l'éclair fulgurant de la justice déchirant l'injustice. »

Le discours de M. Jouhaux est salué de longs applaudissements.

Le Congrès reprendra sa séance plénière demain matin.

L'ARMÉE CHINOISE CONTINUE SA MARCHE VERS CANTON

Elle s'est emparée de Tsunghua, importante localité au nord-est de Canton

Londres, 16. — On mande de Chung King à l'Agence Reuter :

L'armée chinoise, qui s'efforce de reprendre Canton, continue sa marche vers cette ville, dont elle ne serait plus qu'à une trentaine de kilomètres.

Les forces chinoises se sont également emparées de Tsunghua, importante localité du Nord-Est de Canton.

De nombreux transports japonais ont remonté la rivière des Perles, amenant des renforts pour défendre Canton.

LA RECONNAISSANCE DE L'EMPIRE ITALIEN PAR L'ANGLETERRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Après les présentations d'usage, le comte Ciano et lord Perth ont signé deux déclarations dont chacune porte le texte en anglais et en italien et par lesquelles les Gouvernements britannique et italien ayant constaté que les conditions prévues par les accords de Pâques sont réalisées décident l'entree en vigueur immédiate de ces accords.

Après cet échange de signatures, M. Mohamed Hosny Omar, chargé d'affaires d'Egypte à Rome, a été introduit dans le bureau et deux autres lettres lui ont été remises, l'une par le comte Ciano, l'autre par lord Perth. Ces lettres informent le chargé d'affaires que, par l'entrée en vigueur des accords de Pâques, deviennent également executoires les parties de l'accord concernant le lac Tana et le canal de Suez.

A son tour, M. Hosny Omar a signé une double déclaration par laquelle il accuse réception des lettres qui lui ont été remises et fait savoir qu'il en rendra compte à son gouvernement.

Un grand nombre de journalistes italiens et étrangers, ainsi que de nombreux photographes assistaient à la céremonie.

LA DÉCLARATION COMMUNE ANGLO-ITALIENNE

Rome, 16. — Voici le exte de la déclaration commune qui a été signée par le comte Ciano et lord Perth :

« Attendu qu'entre le gouvernement italien et le gouvernement de Grande-Bretagne et d'Irlande septentrionale, a eté rédigé le 16 avril 1936 un protocole relatif à des questions qui intéressent réciproquement les deux pays ;

» Attendu que les accords et déclarations annexes à ce protocole ont été signes à la date précitée par les plénipotentiaires desdits gouvernements ;

» Attendu que le protocole prevoit que lesdits actes entreront en vigueur à la date que les deux gouvernements fixeront d'un commun accord :

» Les soussignés, régulièrement autorises par leurs gouvernements respectifs, déclarent que les accords et declarations contenus dans le protocole en question entreront en vigueur à la date d'aujourd'hui. »

Le gouvernement australien adoptera la même attitude que celle de l'Angleterre

Canberra, 16. — M. Lyons, premier ministre, a déclaré aujourd'hui, à la Chambre des representants que, par suite de l'entrée en vigueur de l'accord anglo-italien, l'Australie reconnaîtra « de jure » l'incorporation de l'Ethiopie à l'Empire d'Italie.

« L'accord entre Rome et Londres n'attaque en rien l'axe Rome-Berlin... »

Rome, 16. — Le « Piccolo », commentant la reconnaissance par l'Angleterre de l'Empire italien d'Ethiopie, declare notamment : « Il est inutile de relever que l'entree en vigueur de l'accord entre Rome et Londres n'attaque en rien l'axe Rome-Berlin, mais qu'elle est, au contraire, une consequence directe de la politique realiste poursuivie avec une clarté prévoyante par le bloc d'acier des deux nations amies. »

Vive satisfaction en Italie

Rome, 16. — La reconnaissance par l'Angleterre de la conquête italienne en Afrique Orientale qui a été rendue effective aujourd'hui par la remise au comte Ciano des lettres accreditant l'ambassadeur de Grande-Bretagne auprès du roi d'Italie, empereur d'Ethiopie, a provoque un sentiment de vive satisfaction dans le royaume.

Le terrain est désormais libre pour un rapprocheemnt Italo-britannique dont il semble que l'amelioration des relations franco-italiennes devrait être le complément nécessaire, bien que l'attitude de la presse fasciste à l'égard de la question des rapports avec la France ne soit guère encourageante.

Quant au développement ultérieur de ceux-ci, il y a lieu de noter enfin l'insistance des journaux italiens à souligner que le pacte avec Londres laisse intact l'axe Rome-Berlin

Nervopilules et Grand Sympathique

A base de cerveau et de moelle épinière, les *Nervopilules* fortifient le *Grand Sympathique*. Leur formule a été approuvée par le docteur Vidal, le grand spécialiste de la Sympathicothérapie.

Les *Nervopilules* sont conseillées dans toutes les fatigues du *système nerveux* (paralysies, dépressions physiques et morales, nervosité exagérée, insomnies, maux de tête, neurasthénie, impuissance) et dans tous les *troubles circulatoires* (règles irrégulières ou douloureuses, retour d'âge).

Le flacon, 16 fr. 60, toutes pharmacies. 9508.

LA DIVISION DE LA PALESTINE S'EST AVÉRÉE IMPRATICABLE

Jérusalem, 16. — Une déclaration qui vise à faire sensation et qui constitue une réponse au rapport de la commission Woodhead sur le partage de la Palestine vient d'être publiée par le Comité suprême arabe de Palestine. Divisée en huit paragraphes groupés en deux parties, la déclaration du Comite sur la politique arabe en Palestine s'attache en premier lieu à réfuter le rapport de la commission Woodhead en soulignant que, dès l'abord, la division de la Palestine s'est avérée de toute évidence impraticable.

Dans la deuxième partie de ce document, les membres du Comité suprême arabe exposent les raisons qu'ils ont de refuser leur adhésion aux propositions du gouvernement britannique pour le règlement du conflit judéo-arabe et indiquent comment ils accepteraient de prendre part aux négociations.

Selon ce document, les négociations à venir sur l'affaire palestinienne doivent reposer sur le pacte national et qui comporterait, en bref, l'interdiction de l'immigration juive et la substitution au régime du mandat d'un traité rédigé sur le modèle des alliances anglo-irakienne et franco-syrienne.

BIBLIOGRAPHIE

La « **REVUE DE FRANCE** » du 15 novembre 1938 publie notamment :

Son double, de Robert Hichens. — **Où vont les jeunes**, de Jean Piequevent. — **Le centenaire de « Le chute d'un ange »**, de Henri Guillemin — **Le problème français**, de Louis Guitard — **Si loin !** de Luigi Pirandello. — **Souvenirs**, de Marie de Roumanie. — **On cherche un homme**, de Raymond Recouly. — **Le vie courente**, de Henry Bordeaux. — **Les commentaires.**

Que vous ayez dix ans ou soixante ans...

Soyez toujours **bien coiffé**

N'encrassez pas vos cheveux de gomme. Ne les poissez pas de graisse. Maintenez votre coiffure impeccable et dans tout son éclat avec

Silvifix

Crème fixative invisible

Tube : Fr. C. Pot : Fr. 60.50 tous rayons parfumerie.

Préparation Silvikrine

UN CONSEIL DES MINISTRES aura lieu Vendredi et sera consacré à la politique étrangère

Paris, 16. — Un conseil des Ministres se tiendra vendredi prochain à l'Elysee, sous la présidence de M. Albert Lebrun. Bien que l'heure n'en ait pas encore ete fixée, c'est vraisemblablement, vers 15 h. que se tiendra vendredi prochain le Conseil des Ministres, le Président du Conseil devant se rendre dans la matinée devant le groupe radical-socialiste de la Chambre qui doit se réunir à 10 h. 30.

Le conseil sera consacré, à la demande de M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, à l'examen de la situation internationale, afin de permettre de fixer la position française avant la visite de M. Chamberlain et de lord Halifax.

LIQUEUR **CORDIAL-MEDOC** 9038

LA QUESTION COLONIALE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une sorte de gestion internationale des territoires africains est préconisée par le « Times »...

« Mais les pogroms d'Allemagne ne sont pas précisément propices à un examen du problème », écrit-il

Londres, 16. — Après avoir publié depuis plusieurs semaines les nombreuses lettres de ses lecteurs sur la question des revendications coloniales allemandes, le « Times » sort de la réserve qu'il a observée à ce sujet depuis l'accord de Munich pour préciser son attitude. Le journal conservateur affirme d'ailleurs que cette attitude n'a pas changé depuis un an et qu'il continue à préconiser une sorte de gestion internationale des territoires africains. Le « Times » commence par reconnaître que les pogroms d'Allemagne ne sont pas précisément propices à un examen du problème. Et le journal conclut : « Dans une entreprise commune de ce genre, l'Allemagne pourrait trouver une place honorable côte à côte avec les nations civilisées. Manifestement, elle ne saurait être mise sur pied en un instant et certainement pas à l'heure actuelle. Mais en dépit de toutes les difficultés qu'il implique, c'est là un idéal vers lequel il faut tendre constamment. »

Le gouvernement anglais est toujours d'avis que le problème colonial doit faire partie d'un règlement général

Londres, 16. — Le député libéral Mander a demandé au premier ministre qu'elle allait être son attitude concernant la question de la restitution des colonies :

« Le premier ministre peut-il donner l'assurance que la politique du gouvernement est toujours que cette question ne doit être considérée que comme faisant partie d'un règlement général ? »

Sir John Simon a répondu :

« Les déclarations faites à ce sujet sont certainement toujours valables. »

DÉCLARATION DE M. MALCOLM MAC DONALD, MINISTRE DES DOMINIONS

Londres, 16. — Outre la déclaration de Sir John Simon relative aux possibilités de discussion du problème colonial dans son ensemble, la Chambre a entendu M. Malcolm Macdonald, ministre des Dominions et des Colonies, confirmer les indications contenues dans une dépêche reçue ce matin de Dar es Salaam.

Un télégramme a été envoyé hier au gouverneur du Tanganyika, a déclaré M. Macdonald, lui annonçant que le premier ministre avait fourni avant-hier à la Chambre des Communes, une réponse signifiant que le gouvernement n'envisageait le transfert d'aucun territoire soumis à l'autorité de l'administration britannique. Cette déclaration a été saluée par une veritable ovation de l'assemblée.

Un peu plus tard, Sir John Simon, répondant une seconde fois pour le Premier ministre au sujet de la consultation des habitants des territoires coloniaux avant tout règlement international, a déclaré :

« Comme le Premier ministre l'a indiqué en réponse à une question supplémentaire le 14 novembre et comme le ministre des Colonies l'a répété aujourd'hui, le gouvernement britannique n'envisage pas le transfert de territoires sous l'administration britannique. Sur une telle question le gouvernement doit naturellement tenir le plus grand compte des vues des populations des territoires intéressés. »

La prochaine venue à Berlin d'un ministre de l'Afrique du Sud a un caractère essentiellement économique, précise la presse allemande

Berlin, 16. — La prochaine venue à Berlin de M. Oswald Pirow, ministre de la Défense nationale de l'Afrique du Sud, est commentée en termes très sympathiques par la presse allemande. Les journaux affirment que cette visite a un caractère essentiellement économique.

Ils ajoutent, toutefois, qu'un thème politique y jouera un rôle : le traitement des Allemands en Afrique du Sud-Ouest, c'est-à-dire la législation d'exception, les entraves à l'immigration allemande et l'interdiction des organisations nationales-socialistes. Par ailleurs, la presse s'élèvs de nouveau contre les suppositions établissant une relation entre les visites de M. Pirow à Lisbonne et Bruxelles et les intentions qu'aurait le Reich envers des colonies belges et portugaises.

LES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITIQUES EN ALLEMAGNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il a ajouté que les mesures préparatoires prises jusqu'à présent, permettront d'éliminer complètement les juifs de la vie commerciale allemande et de transferer en des mains allemandes les biens juifs encore existants contre une indemnisation sous forme de valeurs de rente.

M. Funk a déclaré qu'on ne peut éliminer les juifs de la vie de l'Etat, tout en les laissant travailler dans la vie économique.

Les commerçants juifs seraient logés de force dans des villas juives

Berlin, 16 — Un tiers seulement environ des entreprises commerciales juives à liquider avant la fin de l'année passera en des mains allemandes. Le reste disparaîtra.

Le « Lokal Anzeiger » précise que la prescription interdisant aux juifs d'exploiter des commerces de vente au détail, etc., à partir du 1er janvier 1939, signifie que ces commerces seront liquidés dès avant cette date et non continués. La question de leur logement ultérieur n'est pas encore éclaircie. Mais on songe, déclare le « Lokal Anzeiger », à les « loger de force (Zwangseinquartierung) » dans des villas juives.

Les juifs polonais arrêtés à Dantzig ont été relâchés

Varsovie, 16. — Les juifs citoyens polonais arrêtés hier à Dantzig par la police de la ville libre, devant le commissariat général polonais, ont été relâchés. La presse dantzicoise déclare que ces arrestations avaient été opérées « pour empêcher des manifestations juives ».

POUR FACILITER L'ÉMIGRATION DES ISRAÉLITES

La Haye, 16. — On apprend qu'un premier pas vient d'être fait en vue de la création d'une société internationale pour la colonisation juive.

Cette organisation se proposerait de favoriser l'émigration des israélites de l'Europe centrale et de leur faciliter la colonisation dans certains territoires.

TROIS POINTS SUR LESQUELS M. F. ROOSEVELT INSISTERA

Washington, 16. — Les milieux biens informés de Washington expriment l'opinion que le président Roosevelt ne se contentera pas de discuter la question juive avec M. Wilson, mais qu'il insistera sur les trois points suivants :

1° Le silence du Reich sur les notes des Etats-Unis demandant le paiement des dettes de l'Autriche.

2° La campagne économique du Reich en Europe centrale qui porte atteinte au commerce américain dans cette région et qui gêne déjà la conclusion d'un accord économique entre les Etats-Unis et la Turquie.

3° Les ambitions économiques et politiques du Reich en Amerique du Sud.

Une protestation immédiate des Etats-Unis

Par ailleurs, le département d'Etat aurait obtenu confirmation des bruits selon lesquels atteinte aurait été portée aux biens des juifs américains en Allemagne. Si ces bruits sont confirmés, on s'attend à une protestation immédiate par l'intermédiaire de M. Prentiss Gilbert, conseiller de l'Ambassade des Etats-Unis à Berlin.

« Attaques inhumaines, lâches et bestiales »

New-York, 16. — De nombreux messages d'indignation contre les manifestations antisémitiques d'Allemagne, et d'autres approuvant la décision du gouvernement américain de convoquer M. Wilson continuent à arriver à Washington. De son côté, le conseil municipal de New-York a voté à l'unanimité une résolution condamnant le gouvernement allemand « pour ses attaques inhumaines, lâches et bestiales contre les juifs et les chrétiens ». Cette résolution demande que le président Roosevelt « proteste énergiquement à Berlin dans l'espoir qu'une telle manifestation du gouvernement américain soulèvera l'opinion mondiale contre le gouvernement allemand, coupable d'avoir violé les principes légaux et moraux qui avaient été jusqu'à maintenant observés dans le monde civilisé. »

Pour la défense de Grynszpan

New-York, 16. — Un comité compose de nombreux publicistes américains « non juifs » s'est constitué pour la défense du meurtrier du conseiller von Rath, à la suite de l'appel lancé hier soir par la voie de la radio, par la publicisté Dorothy Thompson.

Trois mille télégrammes, plusieurs dizaines de milliers de lettres et de nombreux envois d'argent, tous émanant de personnalités non juives, sont arrivés chez Mrs Dorothy Thompson, dans les trois heures qui suivirent son appel. Les fonds recueillis par ce comité seront destinés à assurer à Grynszpan le secours d'un avocat français pris parmi les meilleurs.

UNE RÉSOLUTION VOTÉE EN ANGLETERRE

Londres, 16. — Une résolution exprimant l'horreur que cause la conduite inhumaine et infâme du gouvernement nazi d'Allemagne à l'égard des minorités juives, a été votée aujourd'hui, au cours d'une réunion de l'exécutif de la Confédération des Mécaniciens et Constructeurs de navires à York.

Appel d'un évêque à Westminster

Londres, 16 — Le Dr T.K.A. Bell, évêque de Chichester, a fait appel, ce matin, à Westminster, à l' « Assemblée de l'Eglise », en faveur des réfugiés juifs d'Allemagne.

A la fin de la délibération, l'Assemblée de l'Eglise a voté une résolution demandant au Comité central des Finances d'élaborer un plan permettant de recueillir des sommes importantes pour venir en aide aux réfugiés chrétiens, et a autorisé le Comité à contribuer pour sa part une somme initiale de 5.000 livres sterling.

UNE LETTRE DE M. JULES ROMAINS AUX 54 CENTRES NATIONAUX DES P. E. N. CLUBS

Paris, 16. — M. Jules Romains, président international de la Fédération des P.E.N. Clubs, vient d'envoyer aux présidents des 54 centres nationaux des P.E.N. Clubs une lettre disant notamment : « Il me paraît indispensable que tous les centres des P.E.N. Clubs participent à la protestation indignée que soulève, à travers le monde, le renouvellement d'atrocités dont sont victimes en ce moment les Juifs d'Allemagne : atrocités qui, en fait, n'ont pas d'excuse, qui ne sauraient même en avoir et qui nous replacent dans l'atmosphère des plus sombres époques de barbarie. Il vous appartient, M. le Président, de déterminer la forme la plus efficace qu'il convient de donner dans votre pays à cette manifestation, qui nous est commandée par l'esprit permanent de notre Fédération P.E.N., par les résolutions répétées de nos congrès et qui, d'autre part, répond à une exigence trop pressante de nos consciences d'hommes et d'écrivains pour que les considérations d'ordre politique soient de nature à y faire obstacle. »

LE SÉJOUR EN ANGLETERRE DU ROI CAROL

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La réception au Guildhall

Londres, 16. — Avec le céremonial qui accompagne les réceptions du Guidhall, le roi Carol de Roumanie a été ce matin l'hôte du lord-maire de Londres et de la Cité.

Le duc de Gloucester, le Premier ministre, Lord Halifax, l'évêque de Londres et tout ce que Londres compte de noms illustres avaient été conviés au déjeuner du Lord-maire.

Le duc de Gloucester, en uniforme rouge, accueillit le souverain ; le Lord-maire et la « lady-mayoress » lui furent alors présentés et c'est en leur compagnie que le roi Carol passa en revue les Grenadiers de la Garde qui rendaient les honneurs cependant que la musique jouait l'hymne royal roumain.

Au cours de la réception, le Lord-maire fit, selon la coutume, approuver par la « court of common council » une adresse de bienvenue lue ensuite par l'archiviste de la cité de Londres. Puis le lord-maire tendit au roi, qui le reçut avec un sourire, une cassette d'or contenant le texte de l'adresse scellée aux armes de la Cité.

Le souverain répondit en quelques mots remerciant la Cité de Londres de son accueil. Puis le cortège se reforma, ayant le roi Carol et la lady-mayoress à sa tête, pour gagner la salle des banquets.

En réponse à l'adresse de bienvenue du lord-maire, le roi Carol a fait allusion aux problèmes économiques :

« La prospérité économique, a-t-il dit, ne peut se développer utilement que si l'on est animé par la volonté tenace de maintenir la paix et il n'est de meilleur moyen de maintenir la paix que le développement loyal et équitable des échanges économiques. »

Il a ensuite appelé de ses vœux la collaboration pacifique entre les Nations :

« La Roumanie, je peux vous en donner l'assurance, est prête à adopter un tel programme dès qu'elle peut avoir l'assurance d'une collaboration sérieuse et réelle. »

Un entretien du roi Carol avec le roi Georges de Grèce

Londres, 16. — Le roi Georges de Grèce s'est rendu au Palais de Buckingham au début de la soirée et s'est entretenu avec le roi Carol pendant quelques instants.

Réunion du Cabinet britannique

Un mouvement de mécontentement s'est manifesté au sein de la majorité après le discours du Trône

Londres, 16. — Afin de permettre aux ministres d'être presents au déjeuner offert par le lord-maire en l'honneur du roi de Roumanie, la réunion hebdomadaire du Cabinet a eu lieu ce matin à 10 h. à Downing Street sous la presidence de M. Chamberlain.

Un amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône

Londres, 16. — La presse anglaise parle ce matin ouvertement du mouvement de mécontentement qui s'est manifesté au sein de la majorité gouvernementale, par le dépôt d'un amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône. Les journaux sont d'accord pour évaluer à une quarantaine de députés environ le nombre des critiques avoués du Premier ministre, bien que trois des auteurs originaux de l'amendement aient tenu à retirer leur signature d'un document par trop suspect « d'Edenisme ». Aussi bien estiment-ils le cabinet, au cours de sa réunion d'aujourd'hui, ne saurait manquer d'examiner attentivement la situation et d'envisager les remèdes qui s'imposent.

J'ai enfin trouvé le Remède qu'il me fallait

Je souffrais d'une bronchite chronique qui m'oppressait la poitrine, un catarrhe me faisait tousser et cracher à n'en plus finir. Quand un ami charitable me fit connaître le Sirop Boin. Quelques cuillerées à soupe de ce merveilleux remède supprimèrent ma toux et me donnèrent du souffle. Aujourd'hui, cette vieille bronchite n'est plus qu'un mauvais souvenir. Par reconnaissance, je ne cesse de recommander le Sirop Boin à tous ceux qui souffrent d'une lésion grave du poumon. Flacon 17 fr. toutes pharmacies 243

LA PARTICIPATION BELGE A L'EXPOSITION DU PROGRÈS SOCIAL LILLE 1939

M. Jean Materne, commissaire général du Gouvernement Belge près l'Exposition du Progrès Social, Lille 1939, vient de réunir des presidents et commissaires de groupes, qui ont été désignés par M. Heymans, ministre des Affaires économiques, des classes moyennes et de l'Agriculture.

M. Materne, commissaire général et M. Lacoste, commissaire général adjoint, ont exposé le but poursuivi par les organisateurs de l'Exposition de Lille et notamment par le Commissariat général du Gouvernement Belge.

Qu'il s'agisse des mesures à prendre pour éviter les maladies, former une jeunesse saine et instruite, ou prolonger la vie ; qu'il s'agisse de l'aménagement et de la parure du logis, de l'assainissement des campagens et des villes, de l'embellissement des cités ; de l'organisation du travail et de l'occupation des loisirs, ou du développement des œuvres de plein air, toutes ces curiosités seront satisfaites et l'on pourra suivre l'homme de sa naissance à la fin de son existence.

Le Commissariat général du Gouvernement belge a divisé les exposants en trois groupes, ayant respectivement trait :

1. Au travail, créateur du Progrès Social ;

2. A l'hygiène, créatrice du Progrès Social ;

3. A l'Education, créatrice du Progrès Social.

Assistaient à cette réunion, outre MM. Materne et Lacoste, commissaire général et commissaire général-adjoint, MM. Bienfait et Cornez, secrétaire-adjoint ; MM. les commissaires de groupes : Goldschmidt, Kuypers, Werwilghen, Dronsart, Gosseries, Verdyck et de Coninck, Bollengier Nyms et Verbist, MM. Castiau, de Laet, de Nayer, Bollengier, Nyns et Verbist, MM. les secrétaires : Daems, Defraene, Landsvreugt, Vanderveer ; M. Tasiaux, directeur administratif.

L'INCENDIE DE MARSEILLE

LE COFFRE-FORT des Nouvelles Galeries a été ouvert

Les 600.000 fr. qu'il renfermait ont été retrouvés intacts

Marseille, 16. — Les travaux de déblaiement des Nouvelles Galeries qui se poursuivent activement ont, cet après-midi, permis de descendre et de descendre le pesant coffre-fort qui, depuis le terrible incendie, était resté accroché à un pan de mur à une quinzaine de mètres de hauteur.

Le coffre a été immédiatement ouvert. La somme de 600.000 francs qu'il renfermait était intacte.

Pour vaincre le coryza une friction sur le bras au venin de serpent !

Quelles surprises nous réserve la médecine moderne ! Le professeur Mechner de Vienne, vient de découvrir une pommade à base de venin de serpent, qui, appliquée en *frictions sur le pli du coude*, arrête en quelques heures le coryza le plus aigu et le plus rebelle